TERRITOIRE DE L'OUEST
ÎLE DE LA RÉUNION

DOSSIER DE CONCERTATION

Élaboration du Plan de Mobilité 2026-2036
du Territoire de l'Ouest

Informez-vous et contribuez à la réflexion des mobilités de demain

du 12 juillet au 4 octobre 2024

SOMMAIRE

1 - LE PLAN DE MOBILITÉ 2

2 - VERS LES MOBILITÉS DE DEMAIN 8

3 - LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PLAN DE MOBILITÉ 12

4 - 6 DÉFIS À RELEVER POUR LA MOBILITÉ DE DEMAIN 15

5 - S'INFORMER ET PARTICIPER À LA CONCERTATION 22

1. LE PLAN DE MOBILITÉ

UNE STRATÉGIE MOBILITÉ POUR 2036

Le Territoire de l'Ouest a lancé en octobre 2023 la démarche d'élaboration de son nouveau Plan de Mobilité (PDM). Ce document fixera les orientations pour les déplacements des personnes et des marchandises, ainsi que le stationnement sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des enjeux environnementaux et sociétaux actuels. Les communes de **La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu** sont donc concernées par ce projet.

UN PLAN DE MOBILITÉ, ÇA SERT À QUOI ?

***À* l'horizon 2036, le Plan de Mobilité déterminera les grands principes d'orientation des mobilités sur le Territoire de l'Ouest. Son objectif principal est de rendre les mobilités plus efficaces pour tous, tout en visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, en conformité avec les engagements nationaux en matière d'environnement, de protection de la santé et de lutte contre le changement climatique.**

Sur cette base, le Territoire de l'Ouest pourra initier des projets d'infrastructures ou des nouveaux services de mobilité qui auront été soumis à une évaluation environnementale et à une enquête publique. Pour l'heure, place à la concertation préalable, où vos avis et contributions sont attendus pour construire un Plan de Mobilité adapté et cohérent à vos besoins en déplacement.

LES EFFETS ATTENDUS

Conformément au Code des Transports, le PDM doit contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports.

Le PDM devra aussi permettre de répondre à plusieurs objectifs, tels que :

- Réduire la place de la voiture individuelle et ainsi fluidifier le trafic routier tout en réduisant les embouteillages ;
- Améliorer l'accès aux transports en commun pour tous les usagers ;
- Développer les modes de déplacement doux (vélo, marche à pied) ;
- Favoriser le covoiturage et l'autopartage ;
- Et prendre en compte les besoins des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite.

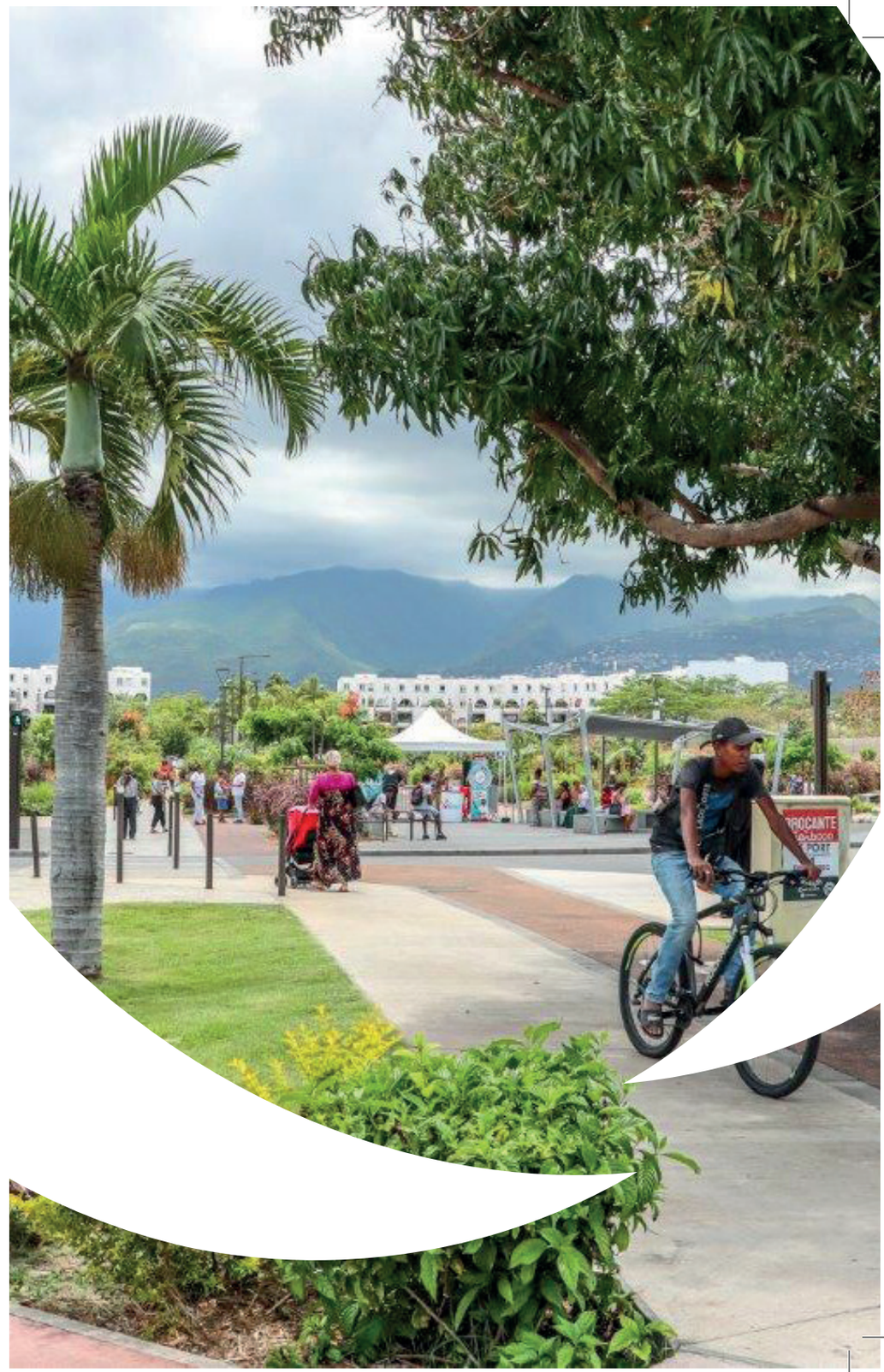

UN PLAN D'ACTIONS CONCRET

Véritable outil de programmation, le PDM précisera les actions à mener pour chaque orientation retenue. Le Territoire de l'Ouest détaillera ces actions pour répondre aux grands défis à relever pour l'avenir des mobilités.

CO-CONSTRUIRE LES ACTIONS À MENER

La stratégie définie sera déclinée dans un programme d'actions concrètes. Seront ciblées les infrastructures à renforcer ou à créer ainsi que les services de mobilité à développer sur la période 2026-2036. Le PDM précisera également le calendrier, les modalités de mise en œuvre ainsi que le coût estimé associé à chacune de ces actions.

CE QUE CONTIENDRA LE PLAN DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE DE L'OUEST

- Un bilan de la concertation préalable
- Un diagnostic des mobilités
- Une stratégie et des grandes orientations
- Un plan d'action autour des 6 défis à relever
- Une annexe "Evaluation environnementale"
- Une annexe "Accessibilité"
- Une annexe "Etude de stationnement"
- Une annexe "Schéma Directeur Intercommunal Vélo (SDIV)"

En conformité à la loi, le PDM comprend aussi un volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons. Celui-ci doit également définir les principes de localisation des zones de stationnement des vélos à proximité des gares, des pôles d'échanges multimodaux et des entrées de ville.Ce volet sera intégré dans le Schéma Directeur Intercommunal Vélo (SDIV).

GLOSSAIRE

AOM	Autorité Organisatrice de la Mobilité
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
EDGT	Enquête Déplacements Grand Territoire
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
GES	Gaz à Effet de Serre
IRDM	Île de la Réunion Mobilité
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de Mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PPA	Personnes Publiques Associées
SAR	Schéma d'Aménagement Régional
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDIV	Schéma Directeur Intercommunal Vélo
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone de l'État
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TPC	Transport par câble
VAE	Vélo d'Assistance Électrique
VLS	Vélo en Libre Service
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

LES OBLIGATIONS DE LA LOI

La Loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM) promulguée en 2019 a transformé en profondeur la politique des mobilités. Ainsi, depuis 2021, les Plans de Mobilité ont succédé aux Plans de Déplacements Urbains (PDU).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le PDM est obligatoire dans les intercommunalités de plus de 100 000 habitants. Sa méthodologie d'élaboration et son calendrier sont réglementés par le Code des transports. Le Territoire de l'Ouest comptant plus de 212 000 habitants, le PDM est donc obligatoire.

Élaboré en lien avec les communes du territoire et les partenaires institutionnels (État, Région, Département, etc.), le PDM doit tenir compte des nouvelles formes de mobilités, de la mobilité solidaire et des enjeux de logistique urbaine, et proposer des solutions pour réduire la dépendance à l'automobile individuelle. Ces objectifs sont définis par la loi (Code des transports, article L1214-2).

Le PDM doit être compatible avec les autres documents de planification territoriale et environnementale, comme le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale), etc.

UNE ÉLABORATION PARTAGÉE

Outre la population, la loi prévoit d'associer les acteurs institutionnels, économiques et associatifs à l'élaboration du PDM.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET

LE TERRITOIRE DE L'OUEST, LE PILOTE

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire, le Territoire de l'Ouest est responsable de l'élaboration du PDM dont le projet final sera adopté par les élus en Conseil communautaire.

LES ACTEURS ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION DU PDM

Les acteurs institutionnels sont partie prenante de l'élaboration du PDM, tout comme les acteurs associatifs qui partagent une connaissance et une compréhension complémentaires du territoire sur la question des mobilités : L'Etat, la DEAL, la Région, le Département, les communes, Île de la Réunion Mobilité (IDRM), l'ADEME et les associations.

LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

DIAGNOSTIC

Novembre 2023 - mai 2024

Concertation de la population

Mi-juillet - début octobre 2024

SCÉNARIOS

Juin 2024 - octobre 2024

PLAN D'ACTIONS

Fin 2024 - début 2025

PROJET DE PDM / AVIS DES PPA

ENQUÊTE PUBLIQUE Mi-2025 à fin 2025

APPROBATION DU PLAN DE MOBILITÉ

2. VERS LES MOBILITÉS DE DEMAIN

PORTRAIT DE TERRITOIRE

212 000 HABITANTS
(2020)

- **40 %** résidant sur le littoral (< 150m altitude) ;
- **45 %** résidant sur les mi-pentes (150-500m altitude) ;
- **15 %** résidant dans les Hauts (> 500m altitude).

80 % DE LA POPULATION
est âgée de moins de 60 ans

- une baisse démographique chez les jeunes de l'ordre de **-2 %/an** ;
- un vieillissement de la population soutenu de **+4 %/an**.

+ 80 000 MÉNAGES
(2020)

En moyenne, un ménage au Territoire de l'Ouest c'est :
- 2,6 personnes ;
- un couple sans enfant ou ménage seul ;
- beaucoup plus de voitures par ménage que sur le reste de l'île !

UNE DYNAMIQUE DE LA POPULATION MITIGÉE

- **50 %** des actifs ont un emploi ;
- **20 %** sont au chômage.

LE TERRITOIRE DE L'OUEST A "LA CÔTE" avec une fréquentation touristique notable

- **50 000** croisiéristes en 2019 ;
- **1 million** de nuitées recensées 2020 ;
- **+ 150 000** visiteurs dans les musées en 2020 ;
- **300 000** visiteurs sur le secteur Maïdo-Petite France en 2021.

LES MOBILITÉS D'AUJOURD'HUI

LA PRÉDOMINANCE DE LA VOITURE

La prédominance de la voiture est un fait sur l'île comme l'illustrent les nombreux embouteillages quotidiens. La part de la voiture était de 64 % à l'échelle du Territoire de l'Ouest en 2016, devant la marche à 25 %.

Cette prédominance du véhicule individuel mène à une situation de coma circulatoire. Les plages horaires de pointe (matin et soir) s'étendent de 6h00 à 9h00 le matin et 15h30 à 18h30 le soir. À titre d'exemple, la traversée de l'Éperon à Savannah dure en moyenne 45 minutes le matin à l'heure de pointe, contre 10 minutes en temps normal.

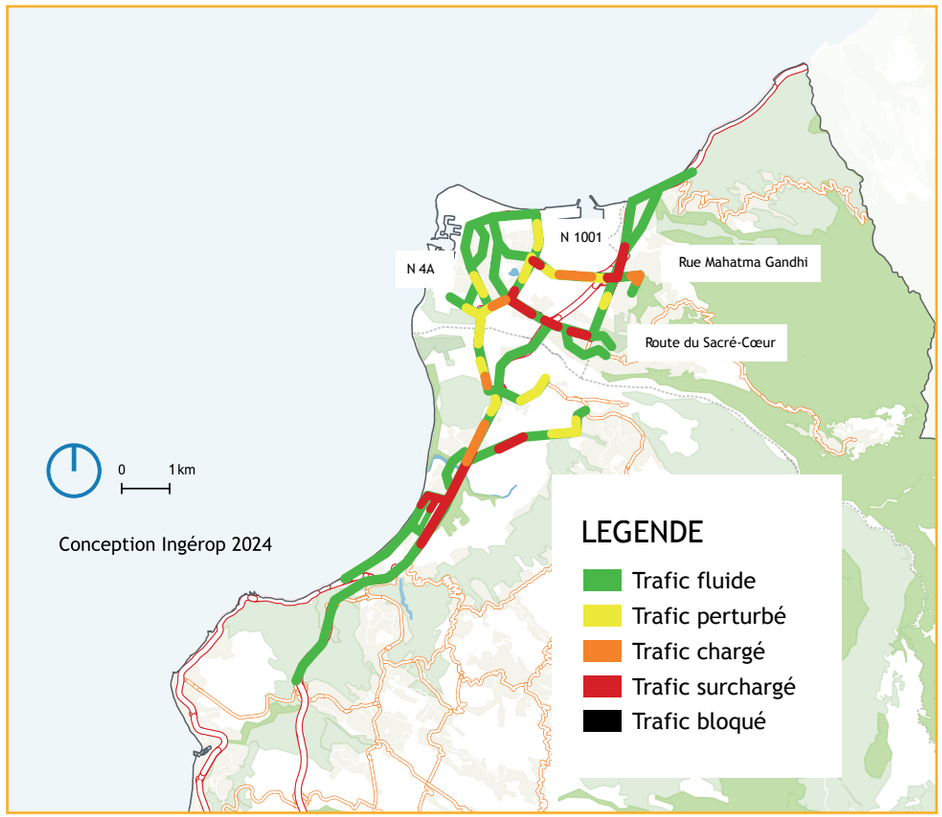

LES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS

Le Territoire de l'Ouest accueillait près de 670 000 déplacements en 2016. Sur l'ensemble de ces déplacements, 60 % étaient réalisés sur des courtes distances (inférieures à 5 km) et majoritairement en voiture.

Or, ces déplacements pourraient être réalisés à pied, à vélo ou autres engins de déplacements personnels motorisés (trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards,...) si des aménagements sécurisés existaient.

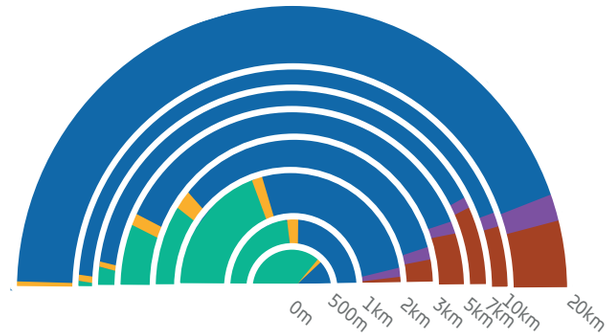

Distance selon les modes de déplacements, EDGT (Enquête Déplacements Grand Territoire) 2016

Voiture | Marche | Transport en commun | Modes actifs | 2 roues motorisées (moto/scooter) | Covoiturage

L'OFFRE DE MOBILITÉ ACTUELLE EN CHIFFRES AU TERRITOIRE DE L'OUEST

- 600 000 déplacements (2016) ;
- 3,6 dép/jour/hab. mi-pentes et hauts ;
- 3,4 dép/jour/hab. sur le littoral.

VOITURE

- Environ 110 000 véhicules/par jour circulant ; sur le Territoire de l'Ouest.

TRANSPORT COLLECTIF

- 61 lignes de bus dont 9 structurantes ;
- 6,6M de voyageurs.

VÉLOS

- 40 % des ménages ont un vélo ;
- 175km d'aménagement cyclable.

COVOITURAGE

- 7 aires de covoiturage : 225 places ;
- 2,2 personnes par véhicules (covoiturage).

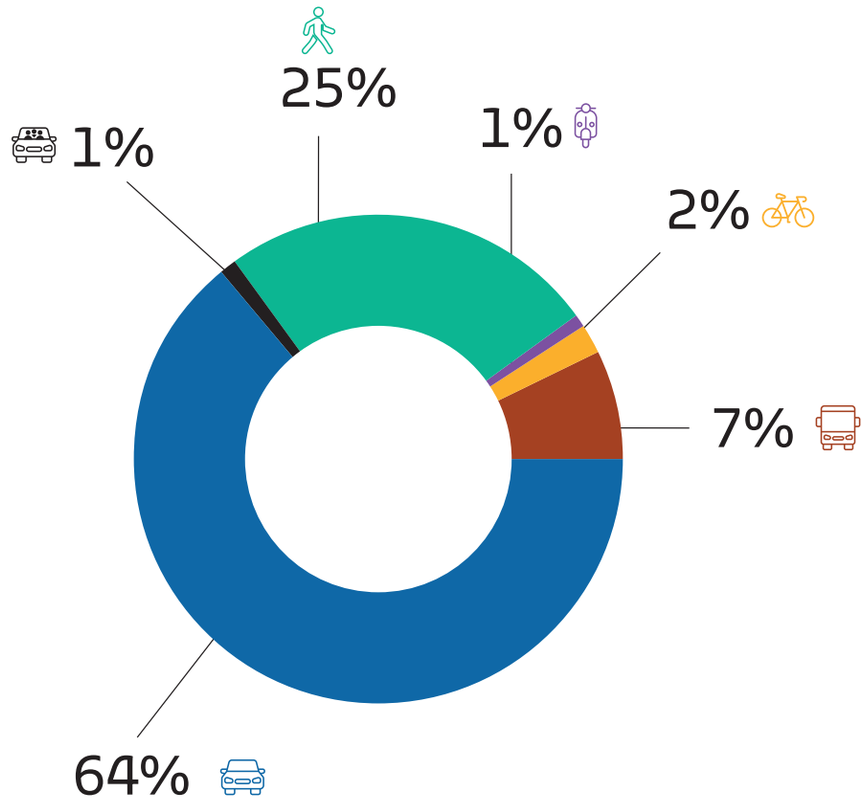

SE DÉPLACER DEMAIN

UNE SITUATION PEU SOUTENABLE À LONG TERME

Demain, en considérant une croissance de +0,5 %/an, le Territoire de l'Ouest accueillera près de 230 000 habitants en 2036, ce qui représenterait près de 800 000 déplacements par jour.

Le Territoire de l'Ouest requestionne donc les ambitions de part modale à atteindre à horizon 2036 et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

QUEL PARI FAISONS-NOUS SUR L'AVENIR DE NOS DÉPLACEMENTS À HORIZON 2036 ?

Augmenter la part des transports collectifs ?

Développer des modes de transport innovants (BHNS, TPC, Tram, etc.) ?

Développer les voies cyclables ?

Systématiser le covoiturage en entreprise ou lors d'événements de grande ampleur ?

Rendre les services de proximité accessibles à pied ?

3. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU PDM

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'OUEST

CLIMAT

Observations

- Situé au niveau de la côte « sous le vent » ;
- Précipitations annuelles relativement faibles ;
- Influence du vent sur les émissions sonores et sur la dispersion des polluants issus des gaz d'échappement ;
- Augmentation des températures et du niveau de la surface de la mer, intensification des précipitations extrêmes, accélération des alizés en saison d'hiver austral, baisse moyenne des précipitations annuelles, amplification des contrastes saisonniers, **recul du trait de côte**.

Enjeux

- Rechercher le confort des usagers des infrastructures de mobilité au regard des contraintes climatiques ;
- Sécuriser les infrastructures de mobilité vis-à-vis des risques climatiques ;
- Prendre en compte l'influence des vents sur la dispersion des polluants issus des gaz d'échappement.

AIR

Observations

- Globalement, la qualité de l'air sur le Territoire de l'Ouest peut être **qualifiée de «bonne»** ;
- Toutes les communes du Territoire de l'Ouest disposent de stations fixes de mesures de la qualité de l'air en 2022, à l'exception de Trois-Bassins.

Enjeux

- Réaliser des modélisations des concentrations sur le territoire ;
- Actualiser l'inventaire des émissions pour identifier les sources d'émissions anthropiques récentes.

BIODIVERSITÉ

Observations

- **Richesse en biodiversité** à préserver avec des espaces et espèces remarquables : Parc National de La Réunion, réserve naturelle marine, espaces du Conservatoire du littoral, ZNIEFF ...) ;
- Trame terrestre, aérienne et hydraulique à prendre en compte ;
- Menaces majeures sur le Territoire de l'Ouest : **fragmentation des habitats naturels, obstacles au droit des corridors écologiques, pollution lumineuse, espèces exotiques envahissantes et pollutions vis-à-vis des milieux**.

Enjeux

- Lutter contre les espèces exotiques et envahissantes, dans les espaces naturels et en aménagement paysager ;
- Limiter le développement de nouvelles infrastructures en zones de protection de la biodiversité ;
- Lutter contre la pollution lumineuse.

OCCUPATION DU SOL

Observations

- 2016 – 2021 : augmentation de la tâche urbaine de 35,5 ha/an en moyenne ;
- 2010 - 2020: **diminution de la surface agricole d'environ 9 %** ;
- 2010-2020: **disparition d'¼ des exploitations agricoles**.

Enjeux

- Limiter le développement d'infrastructures nouvelles de mobilité se faisant au détriment d'espaces naturels ou agricoles.

ACOUSTIQUE

Observations

- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Région Réunion a été approuvé le 21 août 2018. **Seules les communes de la Possession et de Saint-Paul relèvent d'un niveau d'enjeu moyen au droit de la RN1** ;
- Quelques points noirs du bruit associé à la circulation sur la route nationale.

Enjeux

- Maintenir / Renforcer la prévention et la protection des populations vis-à-vis du bruit.

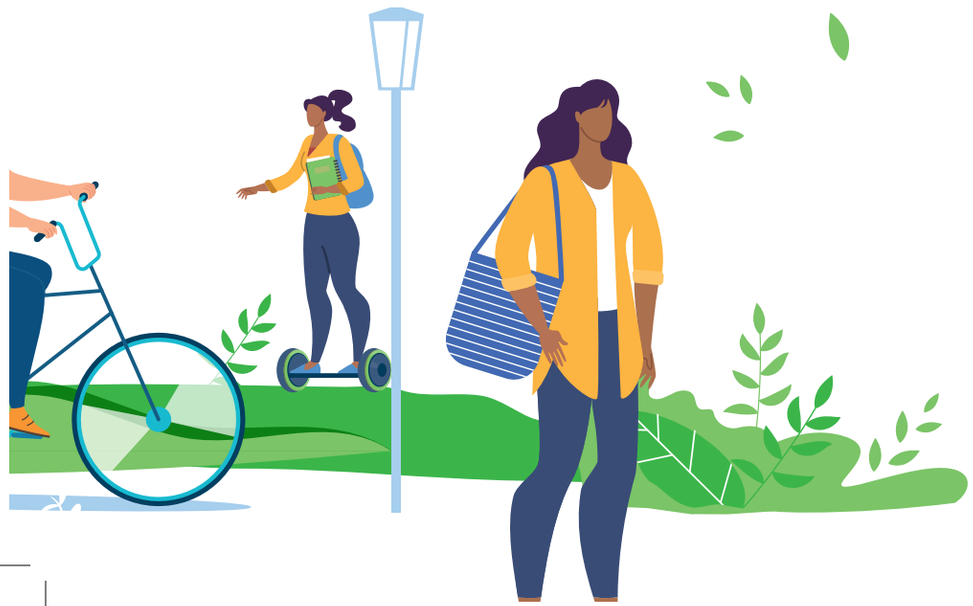

LES LEVIERS D'ACTION DU PDM SUR L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux environnementaux majeurs en lien avec le PDM :

- Contribuer à la réduction des émissions de polluants et de Gaz à Effet de Serre sur le Territoire de l'Ouest ;
- Préserver les terrains naturels et agricoles ;
- Préserver les continuités écologiques du territoire ;
- Lutter contre les pollutions des milieux naturels et de la ressource en eau ;
- Renforcer la prévention et la protection des populations vis à vis du bruit.

Le PDM a vocation à proposer un **plan d'action** qui permettra d'améliorer la qualité de l'air, de **réduire les émissions de GES de 30 % d'ici 2030** (objectif régional) et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 (conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

DÉPLACEMENTS ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En termes d'impact environnemental à La Réunion, les longs déplacements, et en particulier ceux de 10 km et plus, représentent moins de 20 % des déplacements totaux **mais 66 % des émissions de Gaz à Effet de Serre :**

- Entre 10 et 25 km : 13,6 % des déplacements représentent 31,6 % des émissions de GES. Ces déplacements restent pour 72 % internes à une même intercommunalité ;
- Entre 25 et 50 km : 4 % des déplacements représentent 20 % des émissions de GES. Ces déplacements sont majoritairement (77 %) des déplacements entre deux intercommunalités ;
- Plus de 50 km : 1,5 % des déplacements représentent 14,4 % des émissions de GES. Tous ces déplacements sont externes à l'intercommunalité d'origine.

4. LES 6 DÉFIS À RELEVER POUR LA MOBILITÉ DE DEMAIN

Sur la base du diagnostic du territoire et des usages et besoins en termes de mobilité, le plan de mobilité devra répondre à 6 défis identifiés par le Territoire de l'Ouest.

DÉFI N°1

Doter le territoire d'une armature de transport efficiente et de confiance pour les habitants et usagers.

ENJEU : Permettre des déplacements plus vertueux et plus rapides.

DÉFI N°2

Multiplier les solutions de mobilités actives pour les déplacements de courtes distances.

ENJEU : Développer les pratiques de mobilités douces sur des trajets de moins de 5 km, qui représentent 60% des déplacements actuels du TO.

DÉFI N°3

Garantir la mobilité de tous.

ENJEU : Proposer une mobilité adaptée à tout public et notamment aux personnes à mobilité réduite, qui représentent plus de 5% des habitants du Territoire de l'Ouest.

DÉFI N°4

Faire du covoiturage un levier pour réduire le nombre de véhicules.

ENJEU : Rationaliser l'usage de la voiture par une multi-occupation du véhicule.

DÉFI N°5

Connecter les polarités au gré d'une intermodalité fonctionnelle.

ENJEU : Réduire les distances sur le territoire par la construction d'un maillage organisé autour d'une intermodalité renforcée, et un report modal optimisé.

DÉFI N°6

Développer des pratiques de mobilité raisonnées autour des futurs quartiers d'habitat et des zones d'activités économiques.

ENJEU : Garantir un partage équilibré des zones d'activités et des nouveaux espaces d'habitats afin d'encourager et sécuriser les déplacements à pied et à vélo.

DÉFI 1 :

DOTER LE TERRITOIRE D'UNE ARMATURE DE TRANSPORT EFFICIENT ET DE CONFIANCE POUR HABITANTS ET USAGERS

CONSTATS

Le Territoire de l'Ouest est doté de bons aménagements pour le réseau de transport en commun Kar'Ouest, mais les temps de parcours et la ponctualité pâtissent de l'absence de voies dédiées.

Ce manque de fiabilité pénalise la confiance des usagers dans son utilisation. Sur une superficie de 530 km² (2022), le Territoire de l'Ouest accueille près de 6,6 millions de voyages/an ce qui représente environ 4 millions d'Euros de recettes commerciales.

QUELS ENJEUX POUR DEMAIN ?

- La structuration de l'offre de transports en commun doit s'appuyer sur le bon maillage des différents réseaux parcourant le territoire (Kar'Ouest et Car Jaune) et l'identification des arrêts majeurs pour faciliter les correspondances. L'amélioration de la fréquence de desserte, des amplitudes horaires et du confort dans le matériel roulant et aux arrêts seront un atout pour rendre leur usage plus attractif.
- Le développement de l'offre de transport en commun du Territoire de l'Ouest doit inclure la desserte des zones encore non desservies et garantir une complémentarité avec le réseau Car Jaune au niveau interurbain. Elle doit également veiller à inclure la desserte des quartiers prioritaires de la ville et anticiper les autres opérations d'aménagement projetées.
- Le développement de l'offre de transports en commun va de pair avec une bonne intermodalité. L'offre de transports en commun doit s'inscrire dans des perspectives de multi/intermodalité par l'essor conjoint de ces derniers, des pôles d'échanges et des modes actifs tout en limitant la place de la voiture en centre-ville.

LE COÛT DES TRANSPORTS EN COMMUN

TYPE DE SYSTÈME	INVESTISSEMENT PAR KM DE LIGNE HORS MATÉRIEL ROULANT	COÛT D'EXPLOITATION PAR VÉH/KM
BUS	0,2M€/KM	4-5€/KM
BUS ÉLECTRIQUE	0,5M€/KM	4-5€/KM
BHNS	10M€/KM	4-5€/KM
TRAMWAY	20M€/KM	5-7€/KM
TRANSPORT PAR CÂBLE	8-20M€/KM	—

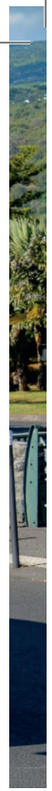

DÉFI 2 :

MULTIPLIER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉS ACTIVES POUR LES DÉPLACEMENTS COURTES DISTANCES

CONSTATS :

Actuellement, les aménagements cyclables représentent environ 175km de linéaire sur l'ensemble du territoire de l'Ouest. Majoritairement orientés sur le littoral à vocation cyclotourisme, les aménagements cyclables présentent de nombreuses discontinuités.En tant que cheffes de file de mobilité durable, les communes engagent une dynamique de réflexion dans le développement des stratégies modes doux sur leur territoire. L'ambition portée est d'assurer un maillage local sécurisé et continu. Le Territoire de l'Ouest dans sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, joue un rôle sur les services vélos. Dans le cadre du PDM, l'intention est donc de tracer l'ensemble des lignes de désirs à étudier dont les compétences seront communales pour la voirie et dépendances.

QUELS ENJEUX POUR DEMAIN ?

- Le Territoire de l'Ouest projette de s'inscrire dans la dynamique de développement de la pratique du vélo en lien avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de l'État (SNBC) en visant principalement les déplacements utilitaires et scolaires.

- Il s'agira dans un premier temps de sécuriser les aménagements cyclables sur les pôles générateurs de flux et de développer l'économie et la filière vélo.

- Dans un deuxième temps, il s'agira de **hiérarchiser et uniformiser** les ambitions des communes dans une logique de continuité cyclable intercommunale. Les liaisons entre les villes du Port, de La Possession et de Saint-Paul sont indispensables pour accroître les déplacements utilitaires à vélo. La mutualisation et le développement de **l'interopérabilité** des services vélo apparaissent comme des pré-requis à cette démarche. Des liaisons entre les quartiers des Hauts et le littoral sont une opportunité à développer dans une logique d'accessibilité et de facilitation de l'intermodalité.

- Services de mobilités actives proposés ? Vélo en Libre Service / trottinettes des communes, prêts moyenne / longue durée, aide à l'acquisition de Vélo d'Assistance Électrique, etc.

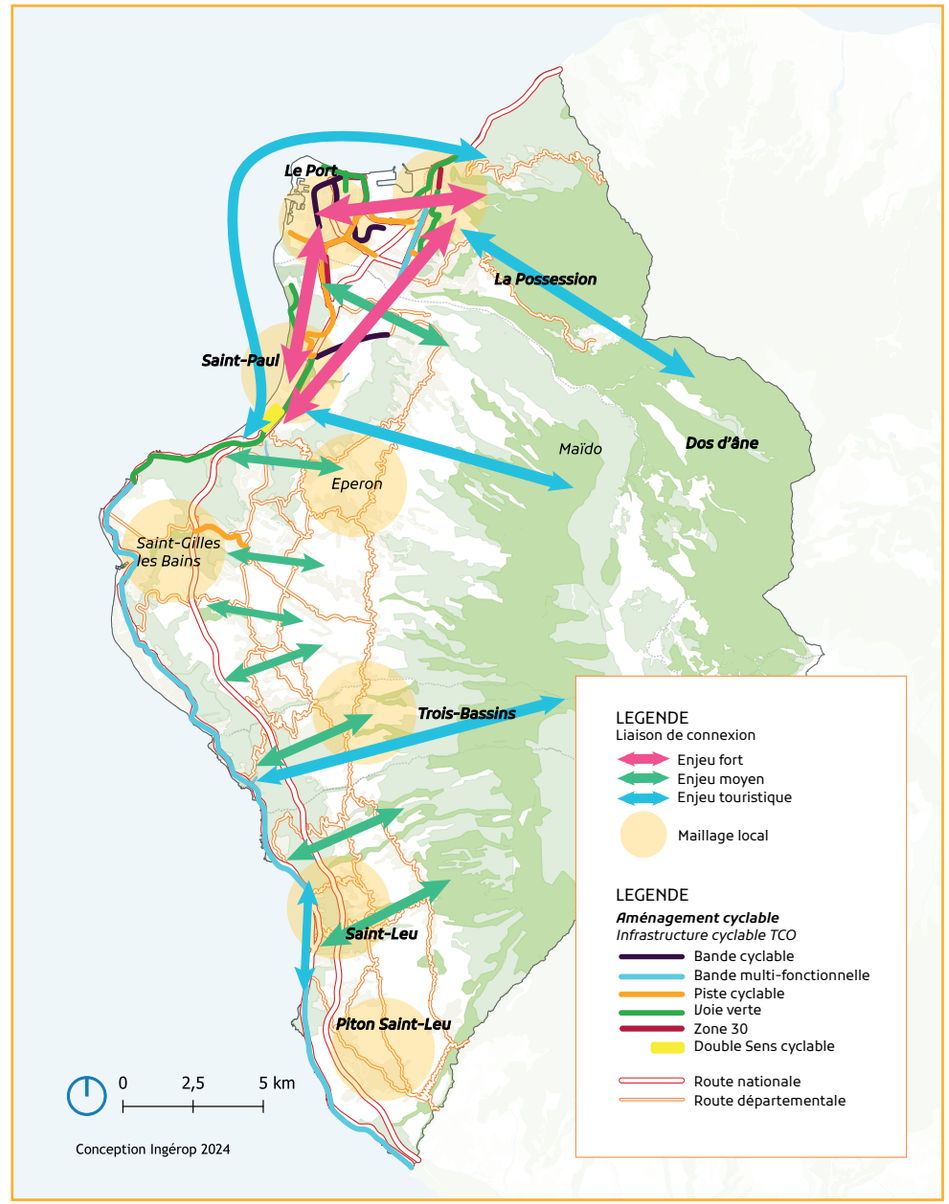

DÉFI 3 :

GARANTIR LA MOBILITÉ DE TOUS : VERS L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ?

CONSTATS

Au regard du vieillissement de la population, la prise en compte de l'accessibilité universelle constitue un enjeu majeur, car 10 % de la population senior (> 60 ans) est inscrite au sein de la MDPH. Toutefois, il ne faut pas non plus oublier les jeunes porteurs d'handicap et la mise en accessibilité des établissements scolaires et des pôles culturels et de loisirs. Ainsi, sur le territoire de l'Ouest, 5 % de la population serait porteuse d'un handicap (hypothèse sur le taux d'handicap par tranche d'âge sur la base des statistiques d'HandiDonnées Réunion 2023). À noter que ces ratios ne prennent pas en compte les personnes à mobilité réduite et constituent donc une fourchette basse. En effet, il ne faut donc pas oublier les personnes qui sont invalides temporairement.

EXPLICATION DE LA CARTOGRAPHIE

Ces isodistances montrent que la majorité des pôles générateurs de flux internes aux centralités (centres villes, quartiers prioritaires de la ville, pôles secondaires...) sont sur des distances accessibles à pied et inférieures à 750m, à l'exception de certains commerces, établissements scolaires ou équipements sportifs.
Toutefois, cette « accessibilité » ne prend pas en compte les contraintes piétonnes qui peuvent être traduites par le manque de cheminement, le stationnement de véhicules sur trottoir ou encore le dénivelé.

KAR'OUEST MOUV

Un service de transport adapté, à la demande, pour faciliter les déplacements des PMR sur le Territoire de l'Ouest.

AUTRES PISTES DE RÉFLEXION

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Territoire de l'Ouest est en cours pour la prise en compte des besoins de ce public spécifique...

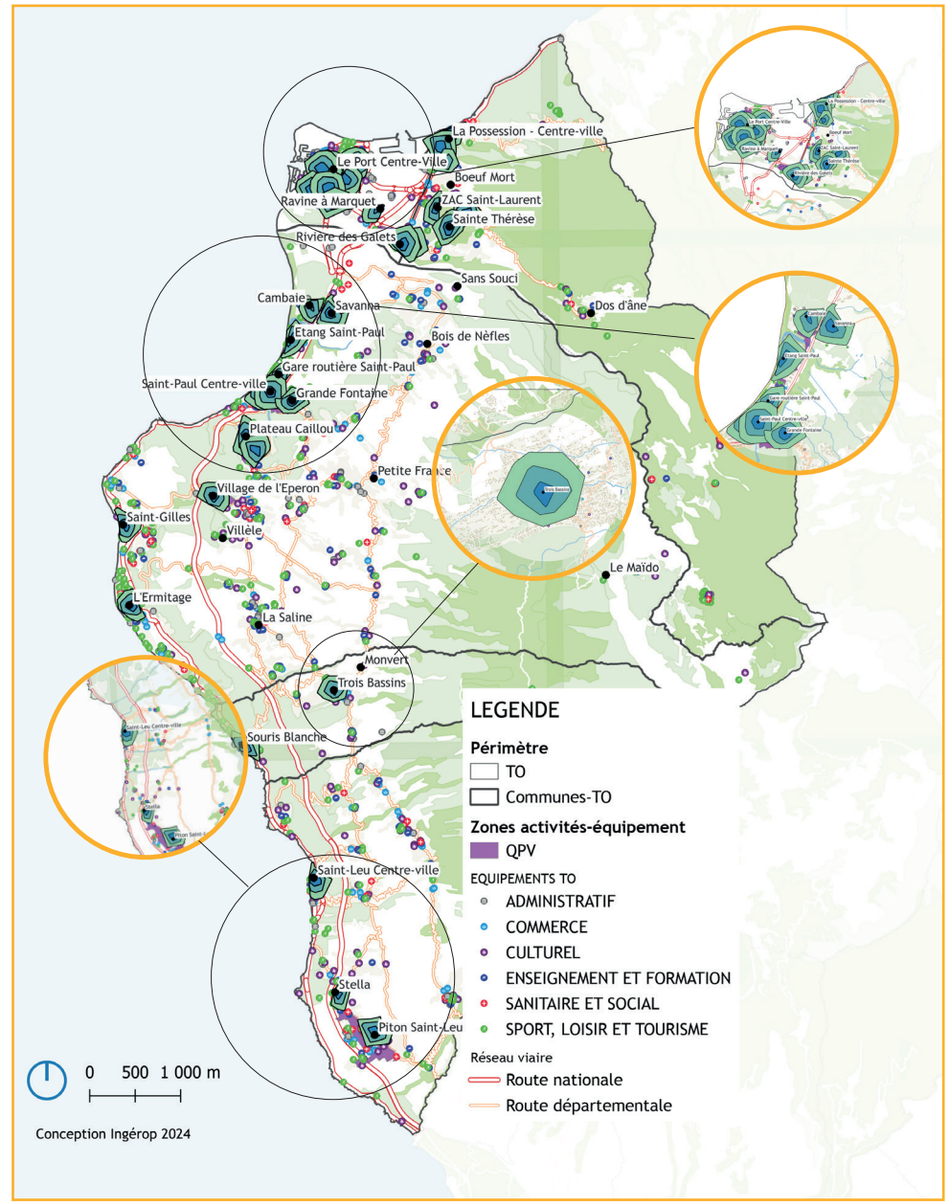

DÉFI 4 :

FAIRE DU COVOITURAGE UN LEVIER POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE VÉHICULES

L'année 2023 correspond à l'essor de la pratique du covoiturage sur La Réunion et notamment sur le Territoire de l'Ouest. Les incitations financières de l'État et la Région Réunion n'y sont certainement pas étrangères.

Le Territoire de l'Ouest est le premier EPCI en termes de covoiturage et le second EPCI pour les flux internes après la CINOR, selon une étude menée par l'Agence Française de Développement.

Quelques chiffres clés :

- **+ 115 000** covoiturages (2023) dont 45 000 déplacements internes au Territoire de l'Ouest ;
- Taux d'occupation véhicules : **2,2 personnes** par véhicule sur les covoiturages du Territoire de l'Ouest.

AUTRES PISTES DE RÉFLEXION

Incitation du Territoire de l'Ouest au covoiturage pour les entreprises du territoire (Karos City)...

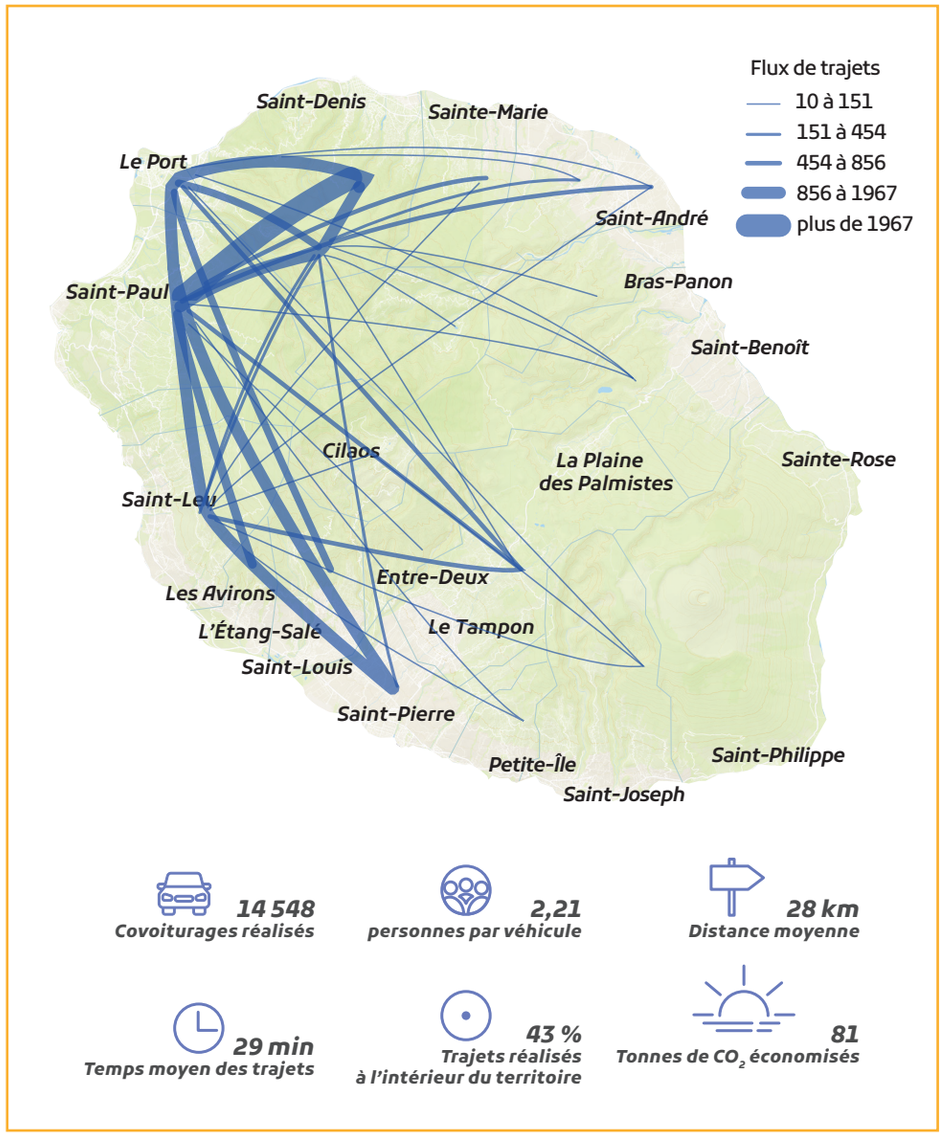

DÉFI 5 :

CONNECTER LES POLARITÉS AU GRÉ D'UNE INTERMODALITÉ FONCTIONNELLE

Un territoire étendu, un relief abrupt, le Territoire de l'Ouest s'étend sur 537 km². Pour autant, véritable bassin économique, il attire plus de 50 000 déplacements internes pour des motifs domicile-travail chaque jour.

Ces déplacements sont majoritairement réalisés en voiture. Or, la réalisation d'un bon maillage (intermodalité, jalonnement) permettrait de réduire les distances à parcourir et d'assurer des reports modaux plus efficaces.

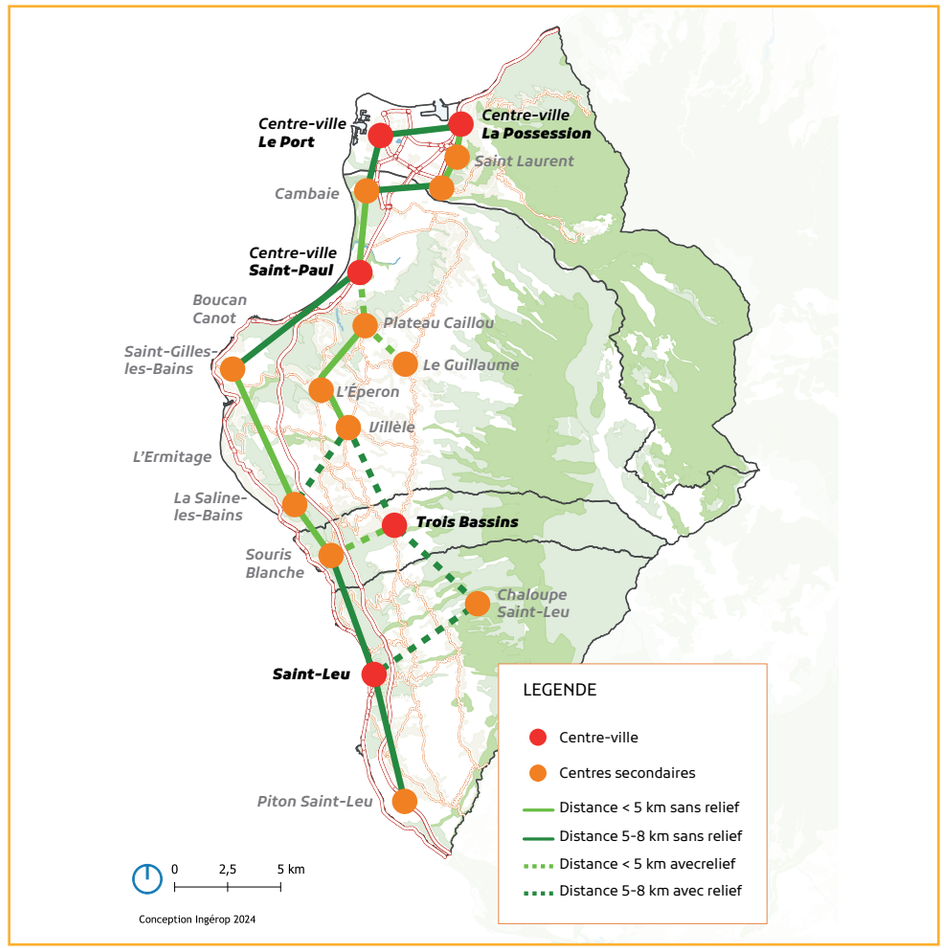

DÉFI 6 :

DÉVELOPPER DES PRATIQUES DE MOBILITÉ RAISONNÉES AUTOUR DES FUTURS QUARTIERS D'HABITAT ET ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Territoire de l'Ouest est un territoire en mutation avec de nombreux projets d'aménagement à l'étude ou en opération. Ces transformations urbaines sont étroitement liées aux mobilités de demain. En effet, à la recherche de solutions alternatives à la voiture, le Territoire de l'Ouest prône un cadre de vie apaisé et durable.

COMMENT SE DÉPLACER DEMAIN DANS LES FUTURS QUARTIERS ?

QUELLES NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉ METTRE EN ŒUVRE ?

QUELLE PLACE ACCORDER AU STATIONNEMENT ?

QUELLE STRATÉGIE ADOPTER POUR LE DERNIER KM ?

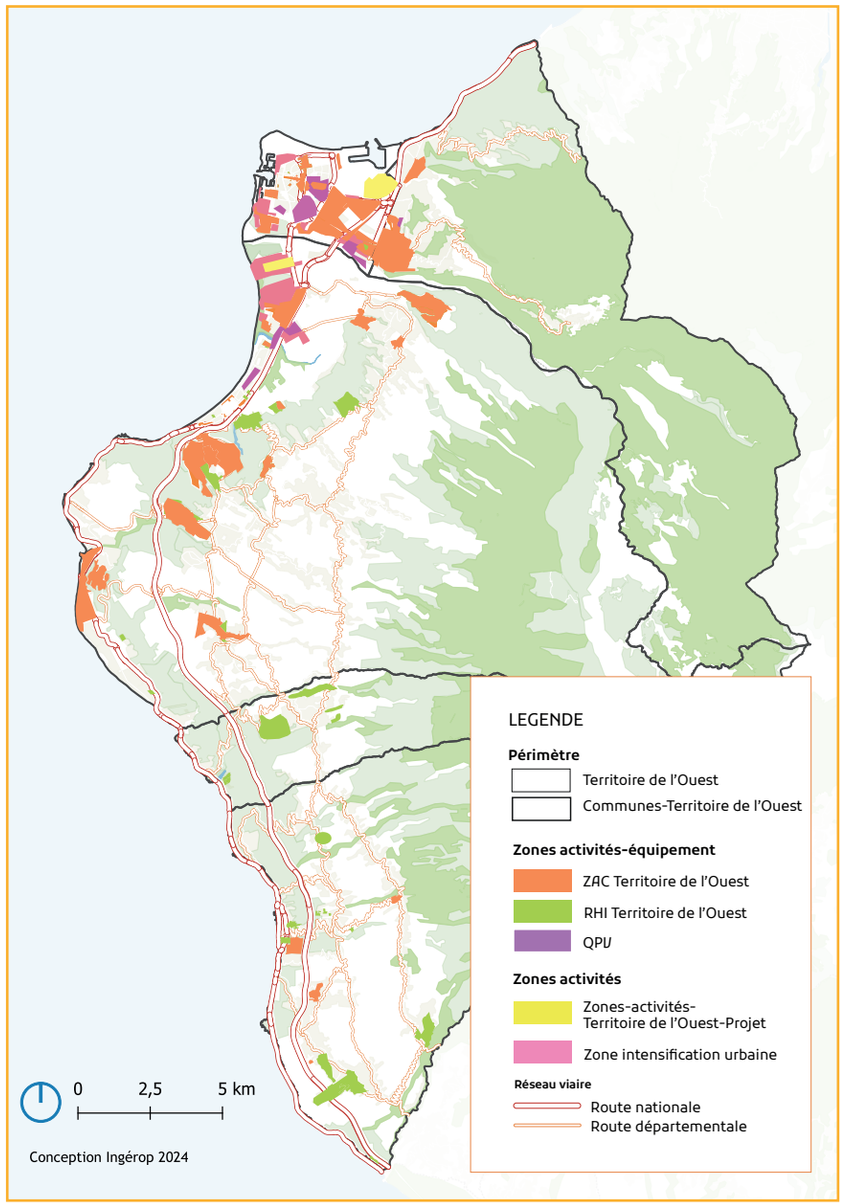

5. S'INFORMER ET PARTICIPER À LA CONCERTATION

UNE CONCERTATION OUVERTE À TOUS

Participez et faites entendre votre voix !
Nous vous encourageons à prendre part à cette concertation préalable pour façonner ensemble l'avenir de la mobilité durable sur le Territoire de l'Ouest. Vos contributions seront intégrées au bilan synthétique qui guidera l'approbation finale du Plan de Mobilité au semestre 2026.

COMMENT S'INFORMER ?

UN DOSSIER DE CONCERTATION DISPONIBLE EN LIGNE

Le présent dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site internet du Territoire de l'Ouest : https://www.tco.re

PARTOUT DANS L'OUEST, DES TEMPS D'ÉCHANGES SUR LES ÉVÉNEMENTS

Des temps d'échanges sont prévus sur tout le territoire pour rencontrer le grand public, l'informer de la concertation et recueillir son avis et sa propension au changement en matière de mobilité.

Le calendrier détaillé de ces temps de concertation est disponible sur le site internet : https://www.tco.re

COMMENT CONTRIBUER ?

UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR RECUEILLIR VOS HABITUDES DE DÉPLACEMENT :

https://www.tco.re

UN REGISTRE DANS VOS MAIRIES

Le dossier de concertation et un registre papier sont également disponibles aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Au siège du Territoire de l'Ouest
  1 Rue Eliard Laude, 97420 Le Port ;
- Hôtel de Ville de Saint-Paul
  14 Place du Général de Gaulle, 97460 Saint-Paul ;
- Hôtel de Ville de La Possession
  92 Rue Waldeck-Rochet, 97419 La Possession ;
- Hôtel de Ville de Le Port
  9 Rue Renaudière-Devaux, 97421 Le Port ;
- Hôtel de Ville de Trois-Bassins
  2 Rue du Général de Gaulle, 97426 Les Trois-Bassins ;
- Hôtel de Ville de Saint-Leu
  58 Rue Général Lambert, 97436 Saint-Leu.

UNE CONTRIBUTION POSSIBLE PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE ET ADRESSE POSTALE

Des avis, questions et contributions peuvent être adressés par voie dématérialisée à l'adresse suivante : courrier@tco.re et par voie postale à l'adresse suivante :

Territoire de l'Ouest
Direction de la Mobilité et des Transports
1, Rue Eliard Laude, BP 50049, 97822 Le Port

LES SUITES DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation préalable dans les 3 mois, la Communauté d'agglomération rédige un bilan synthétique répertoriant l'ensemble des contributions, avis et questions de la concertation. Il sera publié sur son site internet. Le bilan sera également joint au dossier d'enquête publique, puis au projet de Plan de Mobilité qui sera arrêté en Conseil Communautaire au premier semestre 2026.

TERRITOIRE DE L'OUEST
Direction de la mobilité et des transports
1, rue Eliard Laude, BP 50049, 97 822 Le Port
0262 32 12 12
courrier@tco.re

Crédits contenu et conception : Territoire de l'Ouest, Ingerop, Cyathéa, Stratégies & Territoires